



# **Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2006**

(Du 29 mars 2007)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 13, 22 et 29 mars pour examiner le rapport du Conseil communal sur la gestion des comptes de l'exercice 2006.

En parallèle, les cinq sous-commissions ont effectué leur travail auprès des dicastères correspondants.

## Informations générales

A l'été 2005, la projection du budget pour l'année 2006 présentait un déficit de 14 millions de francs. A la fin de cette même année, la Ville de Neuchâtel avait épuisé la presque totalité de sa fortune (28 millions de francs en trois exercices).

De ce fait, la Ville avait l'obligation de présenter des comptes équilibrés. Elle a donc du prendre des mesures, à la fois structurelles et conjoncturelles. Une de celles-ci a été la contribution extraordinaire de 2% demandé au personnel de la Ville. La réduction de 35 postes (4% des effectifs) a également représenté un effort important demandé au personnel.

Les recettes fiscales des personnes morales se sont améliorées, tant par rapport au budget qu'aux comptes précédents. Cela étant dû principalement à une augmentation du produit de l'impôt sur le bénéfice et en particulier à des recettes extraordinaires provenant d'un important

contribuable de la Ville. Il est connu que celles-ci ne se renouvelleront pas au-delà de 2007.

Les contributions des personnes physiques sont en deçà des prévisions. Les causes en sont :

- Le refus populaire de l'augmentation du coefficient fiscal de 2 points des personnes physiques.
- Les derniers effets de la bascule d'impôts 2005/2006 entre canton et communes et le passage du coefficient de 90 à 62.
- L'allégement de la fiscalité pour les familles monoparentales (décidé en cours d'année par le Grand Conseil).

Si les comptes 2006 présentent un résultat positif, cela est dû en particulier à des mesures de restrictions, mentionnées plus haut, et à la bonne santé de l'économie. Nous assistons par ailleurs, à une réduction importante des investissements et à un début de diminution de la dette.

### Perspectives

A fin 2007, l'objectif de la Ville est d'atteindre 12 millions de francs de fortune, en prévision d'une année 2008 plus difficile.

La dette et les charges d'intérêts sont en diminution. Il faut continuer de "construire" l'avenir en étant raisonnablement optimiste.

### Remarques

Les membres de la commission financière ne portent pas tous le même regard sur les résultats présentés.

Certains considèrent que la situation positive est due principalement aux recettes extraordinaires versées par un important contribuable de la Ville et que, dès l'année 2008, la situation risque fort d'aller en s'aggravant.

D'autres considèrent que les comptes 2006 représentent une bonne nouvelle et qu'il faut relever les points positifs, en particulier le fait que le bénéfice de l'exercice 2006 est dû à un effort général, en particulier aux mesures d'économies structurelles qui ont été prises.

L'accueil de nouveaux habitants et la mise en place de nouvelles infrastructures, ainsi que la venue d'investisseurs privés constituent également des éléments encourageants.

Il faut également tenir compte des impondérables, entre autres, le fait de répondre aux besoins d'une ville comptant plus de 32'000 habitants. Sans oublier que la Ville est soumise à des entités publiques supérieures, soit le Canton et la Confédération, ce qui réduit la marge de manœuvre.

Un point de vue médian est également exprimé, considérant qu'il faut apprécier positivement le résultat des comptes de l'année 2006, mais que cela ne doit pas empêcher d'être attentif à l'avenir et à repenser les missions de notre collectivité publique.

A ce propos, le Conseil communal précise que la situation économique a un impact important et qu'à ce jour, il n'y a pas de signes de ralentissement.

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Finances, Cultes, CEG, Office du personnel,  
Services des assurances et Tourisme)

Mme Amélie Blohm Gueissaz (rapporteure), MM. Thomas Facchinetti et Blaise Péquignot ont rencontré les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale responsable du dicastère ; Mme Florence Ruedin (Cultes & Tourisme) ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Promotion économique) ; Pierre-Alain Mayer (Contrôle des finances) ; Serge Attinger, Daniel Crevoisier et Gilbert Tripet (CEG) ; MM. Marc Bernoulli, (Office du personnel) et Roger Maridor (Service des assurances).

### **02. Finances**

La Section des finances compte 77.44 postes, ce qui représente une légère baisse par rapport au budget 2006.

La fortune nette a augmenté, elle est passée de 2'557'711 francs (31.12.2005) à 7'012'390 francs (31.12.2006). Un commissaire souligne que la fortune nette au 31.12.2006 n'est pas la somme de la fortune nette au 31.12.2005 et du bénéfice de l'année 2006 (3'073'409,28). Il a vivement regretté ce manque de transparence. C'est pourquoi, les commissaires proposent d'écrire un commentaire clair à ce sujet dans la partie générale des comptes si le cas se reproduit dans le futur.

La conseillère communale explique la différence de 1'381'270 francs par des attributions directes à la fortune nette.

- Attribution de la provision sur les débiteurs de 1 million de francs inscrite au budget 2006 (voir compte 02.41.330.99)
- Bénéfice sur des ventes de terrains directement affecté à la fortune nette, en application des arrêtés votés par le Conseil général et conformément à l'art. 57 du Règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC)\*, du 18 mai 1992. Ceci était le cas pour environ 400'000 francs dans le cadre de vente de terrains notamment à Pierre-à-Bot.

Un commissaire demande s'il est possible de montrer un bénéfice brut (26,3 millions francs pour 2006) avant amortissements et attributions/prélèvements aux financements spéciaux. La conseillère communale précise que le Service des communes ne permet pas de « jouer » avec les amortissements. La ville ne choisit pas librement la hauteur des amortissements sauf pour les amortissements extraordinaires (291'870 francs en 2006).

Un commissaire demande d'appliquer dans le futur la même chronologie (02.01, 02.02, 02.11, ...) dans les commentaires sur les pages bleues que dans la partie chiffres.

## **02.02 Cultes**

La ville ayant des obligations vis-à-vis de l'église découlant d'un concordat, elle n'a pas la libre maîtrise de ses charges mais doit s'aligner sur les décisions de l'EREN quant à l'utilisation des temples de Serrières, de la Maladière, du Temple-du-Bas et de la Collégiale.

### 02.02.301.01 Traitements des organistes

La diminution du poste qui a été annoncée n'a pas encore eu lieu. L'EREN n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

---

\* RFC Art. 57.- <sup>1</sup> Pour les ventes de terrains non bâtis, la différence entre le prix de vente et la valeur comptable est virée à la fortune nette

<sup>3</sup> Le boni réalisé à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti est comptabilisé à la fortune nette.

### 02.02.314.67 Entretien

2006 est la première année où les dépenses d'entretien pour les églises appartenant à la ville et les charges financières relatives à ces bâtiments ont été comptabilisées directement à la Section des finances. Auparavant, ces charges étaient comptabilisées dans la Section de l'urbanisme et facturées à la Section des finances sous la forme de charges immobilières. Désormais le détail des dépenses figure dans la Section des finances et augmente la transparence des informations.

Un minimum d'entretien a été effectué en 2006. Une rénovation importante de la Collégiale est en phase d'étude. Le nettoyage de la Collégiale est effectué une fois par année par une entreprise spécialisée pour les parties difficilement accessibles.

### 02.02.312.01 Chauffage

L'augmentation de 7'000 francs par rapport au budget est due aux basses températures du début de l'année.

### 02.02.427.01 Location églises et orgues

La diminution des recettes est due à une diminution d'activités payantes ou non (concerts) à la Collégiale.

Les **Services financiers** comprennent la Comptabilité générale et le Service des contributions. Ces deux services travaillent en étroite collaboration.

Des instruments de pilotage simples et conviviaux ont été développés pour un usage interne afin de contrôler mensuellement les charges les plus importantes :

- Tableau de bord pour piloter les effectifs du personnel. Celui-ci est rempli une fois par mois par l'Office du personnel et montre le nombre de personnes employées dans les services ainsi que les charges en francs.
- Tableau de bord des grands postes du bilan pour suivre le développement de la dette, des placements, des débiteurs, des comptes courants avec les tiers, etc.
- Liste avec tous les comptes où les dépenses dépassent le budget.

Le Contrôle des finances suit les dépassements, ce qui permet de rendre attentif le service concerné et de faire les corrections nécessaires pendant l'année en cours. Les commissaires ont été convaincus par ces outils de pilotage !

Suite au refus de l'augmentation des impôts, les boucllements intermédiaires des comptes de la ville ont été effectués pour la première fois à fin avril puis à fin août 2006. La préparation du budget débutant en été, il est utile d'être en possession du boucllement intermédiaire de fin avril.

Il y a peu de changement en ce qui concerne le personnel des services financiers. Le but est d'aller dans le sens d'une comptabilité analytique dans de nombreux services, nécessitant les conseils des responsables des finances.

Le problème de la gestion de la TVA a été évoqué. Celui-ci est particulièrement compliqué pour une collectivité publique et évolue continuellement.

De nouveaux logiciels informatiques ont été introduits :

- G2i, logiciel de gestion des investissements
- @rgos, outil d'analyse de consultation des comptes.

## **02.11 Comptabilité générale**

En 2006, la gestion de la dette est marquée par l'intégration du NHP dans l'Hôpital neuchâtelois. Au lieu de pouvoir transférer les 198 millions d'emprunts que la ville avait conclu pour pouvoir financer le NHP, à l'Hôpital neuchâtelois, ce dernier a finalement remboursé sa dette par des liquidités. 20 millions de francs ont été transférés durant le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2006 et le solde de 178,9 millions de francs a été versé le 22 décembre. La ville a réagi en conséquence et n'a plus conclu d'emprunt depuis fin août, mais elle a pu rembourser davantage d'emprunts en 2006. Les trois années qui suivent la transaction avec l'Hôpital neuchâtelois présentent des échéances d'emprunts importants (70 millions en 2007, 2008 et 2009) ce qui permet à la ville de diminuer sa dette de façon significative. Après ces remboursements, le volume des échéances d'emprunts sera plus équilibré pour les années 2010-2016. La ville a également conclu des placements à court terme pour coïncider avec les échéances des emprunts existants.

Le taux d'intérêt moyen pour la dette de la ville est toujours en diminution. Il était de 3,57% à la fin de l'année.

Le remboursement par l'Hôpital neuchâtelois des 198 millions de francs plutôt qu'une reprise d'emprunts est financièrement défavorable pour la ville de Neuchâtel. La ville reçoit moins d'intérêts en plaçant des liquidités qu'en remboursant des dettes. Des scénarios ont été calculés avec en hypothèse des taux d'intérêts différents et il s'avère que l'effet pour la ville est défavorable en 2007 mais il se pourrait que jusqu'en 2018 la ville ne soit pas désavantagée. La conseillère communale estime le manque à gagner pour la ville pour 2007 à 1 million de francs. Elle contactera la direction de l'Hôpital neuchâtelois à ce sujet.

La croissance de la dette à long terme de la ville a été stabilisée en 2005, elle a commencé à diminuer en 2006. A fin 2007, elle sera probablement à 519 millions de francs et à 424 à fin 2008.

Un commissaire demande s'il est possible d'appliquer le principe d'échéance (comptabiliser les charges dans l'année où ils apparaissent sans le décompte final) comme le fait le canton. En ce qui concerne par exemple l'action sociale, cela aurait comme résultat presque le double des charges pour une année (le décompte de l'année passée et l'estimation pour l'année courante). Le canton a pu compenser ses charges supplémentaires avec d'autres rentrées.

Dans ce contexte, la conseillère communale souligne l'aspect de trésorerie : jusqu'en 2005, la ville a avancé les frais de l'action sociale et le canton l'a remboursée seulement après le décompte final. L'avance allait jusqu'à 23 millions de francs ! Fin 2006, la situation a été réglée et depuis 2007 le canton versera un acompte trimestriel.

## **02.21      Contrôle des finances**

La commune de Neuchâtel avait l'habitude d'effectuer un contrôle des finances par une fiduciaire externe tous les quatre ans. Aujourd'hui le chef du service est satisfait de travailler continuellement avec la fiduciaire. Les recommandations constructives peuvent ainsi tout de suite être prises en compte.

## **02.31      Centre électronique de gestion (CEG)**

Le CEG a clôturé avec un excédent de charges inférieur au budget de presque 300'000 francs.

L'année 2006 a été marquée par le projet de la Maladière et dans le

domaine de la santé, par le regroupement des fichiers patients dans une seule base de données.

Plusieurs centaines de milliers de francs n'ont pas été dépensés, par exemple dans le domaine des honoraires d'experts (02.31.318.02).

Les ventes (02.31.435.41 et 42) qui sont difficiles à estimer dans ce service étaient inférieures au budget ce qui a une influence directe sur les achats de matériel refacturé (02.31.310.20).

De nouveaux logiciels informatiques ont été introduits par le CEG. Ils se greffent sur la base de données financières de la ville. Il s'agit de :

- G2i, logiciel de gestion des investissements et
- @rgos, outil d'analyse de consultation des comptes permettant une consultation simple et comprenant un historique de 12 ans. La ville propose cet outil aux autres communes et y rencontre un vif intérêt.
- Le programme GELORE permet la réservation d'objets tels que les salles, les terrains ou les voitures. La facturation qui en découle est en lien avec la facturation des débiteurs de la ville.

## **02.41 Contributions**

### 02.41.330.03 Pertes sur débiteurs

Dépassement du budget de 833'143 francs. Le budget a été sous-évalué à cause du changement à l'imposition postnumérando (manque de statistique pour la masse des actes de défauts de biens) et en raison du retard pris suite à la réorganisation de l'Office des poursuites. Les pertes sur débiteurs sont qualifiées comme inquiétantes.

Un commissaire demande s'il est toujours possible de négocier un arrangement après un acte de défaut de biens. Il s'avère que depuis 2007 le canton traite les actes de défaut de biens. Il n'est donc plus possible de négocier un arrangement directement avec la commune.

### 02.41.330.99 Provision Débiteurs impôts, attribution

Le Service des communes avait accepté l'utilisation de cette provision pour alimenter la fortune nette au budget 2006. L'alimentation de cette provision d'une somme d'un million de francs a par conséquent été attribuée à la fortune nette conformément au budget.



#### 02.41.361.10 Versement à la péréquation financière

Supérieur au budget à cause de la modification de la législation en 2006. Le Service des contributions est d'avis qu'en 2007 cette charge ne s'écartera pas du budget.

#### 02.41.400 Personnes physiques

Le budget de l'exercice 2006 prévoyait des recettes de 68 millions de francs sur le revenu des personnes physiques. Les comptes 2006 bouclent avec 62,8 millions de francs. Explications :

- Une baisse de 1,8 million de francs suite au refus populaire d'augmenter le coefficient fiscal.
- La correction en 2006 d'une erreur de 800'000 francs effectuée en 2005 par le Service cantonal des contributions concernant les frontaliers.
- Le manque à gagner de 300'000 francs pour la ville suite à l'arrêté du Conseil d'Etat concernant le splitting pour les familles monoparentales.
- Une erreur de 2,8% d'estimation du revenu imposable. L'augmentation du nombre de contribuables due à la construction d'appartements sur le sol de la commune a été surestimée. Cette estimation sera corrigée dans le budget 2008 en collaboration avec le Service de l'urbanisme.

Le Service des contributions prévoit également d'ajuster la méthode d'estimation des tranches d'impôt.

#### 02.41.401.01 Personnes morales, impôt s/bénéfice

Entre le budget 2006 et le comptes 2006, amélioration de 13,8 millions de francs qui s'explique par une recette extraordinaire d'un grand contribuable et une amélioration de la situation économique.

#### 02.41.401.11 Personnes morales, impôt s/capital

Baisse de 1,1 million de francs principalement due à la diminution du capital-actions de sociétés holding.

## **02.51 Service économique et statistique**

La relation avec la promotion économique du canton se limite actuellement aux transactions qui concernent la commune de Neuchâtel, dans la mesure où les rencontres régulières des responsables communaux et cantonaux ont été suspendues.

## **02.61 Office du personnel**

L'Office du personnel comprend 4,12 postes qui gèrent les 1'000 postes de la ville. Le chef de l'Office du personnel donne des conseils aux différentes sections, surtout en ce qui concerne les engagements de cadres. Les 4,12 postes ne permettent pas de travailler sur des projets supplémentaires. Un mandat a été donné à un consultant externe qui connaît bien le fonctionnement de la ville pour étudier une modification du Règlement du personnel de la Ville en relation avec le postulat adopté en décembre 2006 par le Conseil général.

### 02.61.436.13 et 40

1,05 million de francs a été budgété pour tous les employés de la ville, comme remboursement de salaire par l'assurance accident ou les caisses de maladie. Les remboursements effectués par les assurances sont comptabilisés dans les sections et services respectifs.

Le chef de l'Office du personnel souligne la baisse significative de la participation aux cours proposés par le canton. Il explique ceci par le peu de changement dans l'offre des cours, dans le fait que la diminution du nombre de collaborateurs ne laisse guère le temps de s'absenter pour une formation, que le CEG dispense un certain nombre de cours et que les jeunes employés sont bien formés en informatique aujourd'hui. L'effort est poursuivi d'encourager le personnel à suivre des cours.

## **02.71 Service des assurances**

Le regroupement de toutes les assurances choses sous un même contrat continue à générer un grand travail. Le chef de service doit d'abord faire l'inventaire. Le concept, pour certains objets de grande valeur (ex. automates Jaquet-Droz, tableaux de la collection du MAH) est d'assurer les frais de restauration en cas de sinistre en lieu et place de la valeur de ces objets, dont le remplacement serait de toute manière impossible en cas de destruction totale.

## Rapport de la Sous-commission financière II

(Chancellerie, Service juridique, Forêts et Domaines, Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Fabienne Spichiger et Patricia de Pury ainsi que de M. Philippe Loup (rapporteur), s'est réunie le 14 mars 2007 à Tivoli, dans les locaux de la Section Jeunesse & Intégration, en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des Services concernés, pour examiner les comptes 2006. Ont également participé à cette séance : MM. Philippe Haeberli, chef de la Section des affaires sociales, Sylvain Ghirardi, chef de la Section de la jeunesse et de l'intégration, André Staehli, secrétaire général des Ecoles enfantines et primaires, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de l'Unité Enfance, MM. Stéphane JeanRichard, ingénieur forestier du Service des forêts, Antoine Rosselet, intendant du Service des domaines, Willy Zahnd, chef-caviste aux Caves de la Ville, Rémy Voirol, Chancelier de la Ville, Bertrand Cottier, vice-chancelier et Alain Virchaux, responsable du Service juridique.

### Remarque générale

Globalement, les comptes sont proches du budget. Par ailleurs, mis à part pour quelques rubriques (par exemple 03.21.330.02 ou 03.32.301.01), les explications fournies dans les pages jaunes ne demandent le plus souvent aucune précision supplémentaire. C'est pourquoi, ce rapport insiste surtout sur les éléments généraux touchant les différents services et parfois seulement s'attache à des comptes particuliers.

### 01. Chancellerie

Ces comptes sont marqués du sceau de la rigueur et de l'économie tout en respectant les différentes tâches et prestations à effectuer.

#### 01.02 Conseil communal

##### 01.02.390.33 Encavage, vins d'honneur

Si l'on met ce compte en relation avec le compte 03.32.490.21 Chancellerie, vins d'honneur dans les Forêts et Domaines, Service de l'encavage, on constate une différence dans les soldes de 480.70 francs

Il s'agit en réalité d'une facture concernant le Service des sports mais qui transita par la Chancellerie.

#### 01.02.436.09 Remboursement de frais

Dans le cadre du transfert de la téléphonie de la Chancellerie au CEG, la somme de 14'047.15 francs représente en fait le solde du compte de bilan des factures comptabilisées en 2006 avant sa prise en compte en 2007 dans la facturation aux services. Il s'agit bien entendu d'un montant unique.

### **01.12 Secrétariat**

#### 01.12.431.02 Emoluments

Le montant de 25'000 francs, bien plus élevé que celui du budget mais assez proche des comptes 2005, provient des émoluments administratifs pour les frais de naturalisation, tarif augmenté par le canton en 2006, et également ceux visant à obtenir des certificats de bonnes mœurs.

### **01.14 Economat et Centre d'impression**

L'économat, en 2006, a entamé sa profonde mutation en axant sa priorité comme Centre d'impression qui sera en fonction courant mars-avril 2007. L'année écoulée a notamment été utilisée pour parvenir à des accords sur les prix avec les différents fournisseurs de matériel de bureau, cela pour l'ensemble de l'administration communale. Au titre de centrale de distribution, l'économat diminue son activité tout en adaptant ses prix à la baisse. Par ailleurs, il semble aussi que les différentes directions, par souci d'économie, ont restreint de façon assez sensible leurs achats.

### **01.81 Service juridique**

Actuellement, les grands dossiers sont les mâts de La Maladière et le parking du Port. En outre, le dossier relatif à l'installation de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) à la Route des Falaises, couplé au projet de construction de 65 logements par la Winterthur Assurances, peut aussi être cité, de même que les conséquences de la faillite du Café du Théâtre.

Les dossiers disciplinaires, au nombre de 7 à 10 par année en moyenne, prennent beaucoup de temps du fait de la complexité de la procédure qui les régit.

Eu égard à la diversité des objets traités par le Service juridique, d'une part et aux impératifs de délais qui président souvent au traitement des dossiers, d'autre part, le Service juridique peut être considéré comme une polyclinique juridique (dixit Me Virchaux).

#### 01.81.301.01 Traitements

Cet écart face au budget est causé par les éléments suivants : stagiaire pas budgété, progression salariale de l'adjoint, comptabilisation d'un délai de carence suite à un départ qui en réalité ne se produit pas.

### **03. Forêts et Domaines**

#### **03.11 Exploitation des forêts**

L'année 2006 a notamment été marquée par le démarrage de la construction du centre forestier et de chauffage à distance des Ponts-de-Martel.

Par ailleurs, la proximité de la retraite de l'ingénieur forestier à mi-temps (45%) pour la Ville et le reste pour le canton pose la question de la nécessité d'un tel poste au sein du Service des forêts. Au niveau cantonal, la réflexion est déjà entamée avec pour objectif de réduire d'une unité le nombre des arrondissements forestiers. Pour la Ville, les tâches effectuées au profit de la Direction des forêts, de la gestion des forêts, mais aussi celles offertes comme prestations au public nécessitent plutôt de garder un ingénieur forestier à mi-temps.

En matière de sécurité sylvicole, la gestion attentive est nécessaire mais demande des moyens mécaniques importants provoquant des coûts financiers considérables. A l'image de l'abattage de sécurité effectué aux alentours du collège du Mail, d'autres lieux seraient à considérer pour assurer une sécurité totale, mais l'aspect financier empêche d'aller plus en avant. Il est aussi important de sensibiliser les architectes et les aménagistes construisant aux abords immédiats des forêts avec des chemins d'accès souvent en zone forestière. Ce genre de situation provoque à terme des coûts de gestion non négligeables.

Les chauffages à bois augmentent en nombre et pour le moment, le bois de déchetage à disposition est largement suffisant pour assimiler cet accroissement.

Sur le plan comptable, rien de particulier si ce n'est le niveau du

subventionnement fédéral (460.08) et cantonal (461.08) variant assez fortement d'une année à l'autre.

### 03.11.390.23 Finances, intérêts passifs

Les commissaires s'étonnent du niveau important, 142'881 francs, de ce compte. Renseignement pris, il s'avère que cette somme représente un amortissement comptable des forêts. Pour mémoire, il est bon de rappeler que les forêts de la Grand Vy (138 hectares) et celles des Joux (env 500 hectares) sont dans le domaine communal suite à des donations effectuées respectivement en 1900 et 1512. Il est donc étonnant d'entamer un amortissement sur ces objets en ... 2006.

Les forêts figurent au bilan pour une somme de 4,2 millions de francs depuis 1961 (représentant une valeur équivalant à 0,30 centimes le m<sup>2</sup>). Ces dernières ne font pas l'objet d'amortissements. Afin d'uniformiser la pratique déjà appliquée à l'ensemble des autres services, des intérêts passifs sont comptabilisés depuis 2006 sur la valeur au bilan du patrimoine forestier.

## **03.21 Domaines**

La réflexion sur le devenir de certains objets dans le giron communal et leur éventuelle vente se poursuit. Outre le Home bâlois, une évaluation des petits immeubles aux alentours a été effectuée et sans doute seront-ils mis en vente prochainement.

La détérioration des comptes par rapport au budget est surtout provoquée par les comptes 312.11, 312.21 et 316.01 tous en relation avec les bâtiments Petitpierre & Grisel dont la Ville est locataire pour les TP et les SI.

### 03.21.330.02 Immeubles

Des corrections d'amortissement à hauteur de 81'710 francs pour les années précédentes expliquent le dépassement du budget.

## **03.31 Vignes**

Les comptes sont moins bons que le budget ne le prévoyait, car 9'352m<sup>2</sup>, 1'843m<sup>2</sup> de pinot gris et 7'509m<sup>2</sup> de chasselas, ont été arrachés et replantés provoquant des coûts supplémentaires non budgétés. Toutefois, ce travail provoque également une réévaluation de la valeur des vignes.

### **03.32 Encavage**

En 2006, des démarches ont été entreprises pour la création d'une association des Amis des Caves de la Ville. Son objectif est de participer à la promotion des vins de la Ville ainsi que d'organiser des visites et de soutenir le développement de nouveaux cépages.

Le désir de collaboration avec la Fondation de Pourtalès et l'Etat de Neuchâtel à propos de l'organisation et de l'élaboration d'un outil de travail commun n'a pas obtenu l'approbation de ces partenaires potentiels.

En raison d'une rumeur persistante, la question est posée de savoir si un projet de privatisation de la Cave existe. En l'état, tel n'est pas le cas.

#### 03.32.301.01 Traitements

Le budget a été établi sur la base de 3.6 postes alors que les comptes prennent aussi en considération les heures supplémentaires et le personnel temporaire employé au moment des vendanges (cf. page 25, tableau Nombre de postes effectifs).

#### 03.32.316.01 Loyers à des tiers

Bureau loué auprès d'un tiers, non budgété pour 2006. La somme inscrite de 23'500 francs dans ce compte représente les loyers de 2005 et de 2006.

#### 03.32.427.22 Vente vins et sous-produits

Cette diminution au regard du budget n'est heureusement pas une réalité comptable car les chiffres sont très semblables à ceux de 2005 (744'817.20 francs). Au contraire ce montant de vente de 744'844.85 francs est plutôt favorable car bien des viticulteurs de la région ont vu leurs ventes sensiblement diminuer.

#### 03.32.490.21 Chancellerie, vins d'honneur

Cette rubrique concerne non seulement les vins d'honneur mais également les cadeaux aux jubilaires ainsi qu'à différents hôtes. De plus, les différents services prennent également en charge (sous chiffre 427.22) les vins d'honneur ou les cadeaux effectués par eux. Auparavant, c'est la Chancellerie qui comptabilisait ces montants à sa charge mais au nom du principe « qui commande paie », cette pratique a été modifiée.

## 04. Affaires sociales

2006 est l'année du déménagement et de la restructuration ; sinon rien de particulier à relever sur le fonctionnement de ce service. L'aide de BâtiPlus et des Ateliers Phénix a été importante et a permis ainsi de réduire les coûts de regroupement de ce service dans un nouveau lieu. Actuellement, les locaux sont déjà totalement occupés. Un partage des bureaux pourrait intervenir en cas d'augmentation du nombre d'assistants sociaux. Cependant, une augmentation de la surface à louer pose le problème du coût de location et n'est donc pas à l'ordre du jour.

La démission du chef de l'Action sociale provoque une réflexion quant à la définition de son poste. Très vraisemblablement, le nouveau titulaire se verra proposer un poste à 100% (actuellement 80%) dont 60% d'encadrement et 40% comme assistant social.

La charge de travail à l'aide sociale est en augmentation (cf. page 217). L'engagement d'un assistant social supplémentaire en 2007 fait suite à l'augmentation en 2005 et 2006 de 3.5 postes (y compris un poste pour la réinsertion professionnelle) dont 0.5 administratif.

Dans l'augmentation du nombre de dossiers, il faut distinguer les dossiers actifs de ceux à élaborer et à suivre. Cette distinction permet de constater que chaque assistant social traite environ 118 dossiers, limite maximale selon les normes cantonales.

Les nouveaux dossiers en 2006, comme en 2005, sont en grande augmentation. Pour 2007, on s'attend plutôt à un tassement du nombre de nouveaux dossiers tant du fait de la conjoncture favorable que par la volonté cantonale d'orienter les moins de 30 ans dans les MIP (Mesures d'Intégration Professionnelle). A propos des « working poor », leur augmentation est très sensible. L'aide apportée est souvent constituée de petits montants d'appoint ainsi que du paiement des primes d'assurance maladie.

La LAMal a été modifiée début 2006, permettant aux assurances maladie de ne plus financer les soins de personnes qui ont du retard dans le paiement de leurs primes. Il n'est pas possible en l'état de connaître le nombre de personnes concernées en Ville mais il s'agit vraisemblablement de plus de 2000 personnes.

La croissance des dépenses pour l'Aide sociale est atténuée par l'augmentation de 900'000 francs de la subvention cantonale grâce à l'application de la nouvelle loi sur l'Action sociale qui étend son action tant sur l'aide elle-même que sur les frais de personnel. Le canton prend



en charge 40% des coûts totaux. Toutefois, après une évaluation des coûts par habitant par commune et aussi suivant le respect de certains critères concernant le personnel, il apparaît que la commune de Neuchâtel bénéficie d'un niveau de subventionnement plus important que les 40% mentionnés ci-dessus.

#### **04.02 Guichet social - Administration**

##### 04.02.316.43 Loyer locaux

A terme, l'ensemble du loyer des locaux à Saint-Maurice 4 sera inscrit au Guichet social. Les différents loyers des autres services seront ensuite imputés en fonction des surfaces occupées.

##### 04.02.366.48 FNSC, traitement et ch. soc.

Le FNSC est le Fonds Neuchâtelois de Secours aux Chômeurs. Il date d'une époque où l'assurance chômage n'était pas encore obligatoire et apportait donc de l'aide à ceux se trouvant pour des raisons professionnelles dans le besoin. Ce fonds est alimenté par l'Etat et les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Actuellement, il porte surtout son aide au profit d'indépendants réduits à la faillite et se trouvant avec une carence de ressources. Les aides sont paritaires à savoir que le Fonds alloue une somme et les 3 partenaires fournissent l'équivalent, chacun pour un tiers. Les 1'543.70 francs pour 2006 sont donc la participation de Neuchâtel pour un montant total d'aide se situant aux environs de 9'260 francs.

#### **04.31 Centre d'orthophonie**

##### 04.31.302.11 Alloc. ménage (régime cantonal)

A l'origine, les orthophonistes étaient soumises aux mêmes règles que les enseignants du secondaire 1. Dernier relief de cela cette allocation qui se monta à 9'782.50 en 2005 (cf. page 452).

## **09. Jeunesse et Intégration**

La principale préoccupation est le blocage en matière d'accueil de la petite enfance. La législation cantonale en chantier et la situation financière de la Ville pénalise le processus de mise en place de nouvelles structures pour répondre à la demande de la population et éviter à nouveau l'hiatus de l'été 2006. Pour répéter l'opération

Carambole II, il faut la somme de 82'000 francs, déduction faite des contributions des parents, pour couvrir l'ensemble d'une année scolaire. Il s'agit d'une dépense quotidienne de 400 francs et il est urgent que le financement pour la période août - décembre 2007 soit trouvé.

A l'identique, l'accueil parascolaire, normalement subventionné à hauteur de 150'000 francs par an pour la Ville, ne reçoit aucune subvention de la part de l'Etat. Cet élément péjore évidemment de façon substantielle les comptes.

En matière de tarif des crèches, la Ville pratique déjà le maximum entre 40'000 francs et 126'000 francs de revenu pour demander des contributions aux parents. La commune a même mis en place une contribution des parents pour les revenus en dessous de 40'000 francs. Concernant les structures d'accueil, la tarification est communale. Il est donc modifiable, par exemple en pratiquant une adaptation au renchérissement. Cependant, le secteur est en pleine évaluation législative au niveau cantonal. Il n'est donc pas opportun d'effectuer des changements importants de tarif en ce moment. Il convient également de noter que les revenus moyens des familles utilisant les structures d'accueil est d'environ 50'000 francs alors qu'il est plutôt de 85'000 francs pour les crèches. Raison de plus pour ne pas s'engager dans une modification de tarif des structures d'accueil.

L'encadrement de la petite enfance a montré une gestion très rigoureuse et un niveau de subventionnement cantonal, des participations des communes et des parents globalement peu modifiés par rapport au budget (cf. page 8 et page 429), cela malgré une offre encore élargie.

## **09.02 Service administratif**

Le cours de français gratuit (Formling) proposé aux nouveaux arrivants (cf. pages 436-437) est entièrement financé par la Confédération, plus particulièrement la Commission fédérale des Etrangers. Le compte concerné est le 366.08 Intégration sociale étrangers et montre un montant de subventionnement obtenu de 42'500 francs.

## **09.06 Contributions scolaires**

### 09.06.352.04 Participation aux charges ESRN

La somme de 12'967'360 francs telle qu'elle est inscrite se monte en réalité à environ 12'700'000 francs. L'excédent de contributions payées sera restitué à la Ville en 2007 et la somme d'environ 267'000 francs

apparaîtra au compte 436.25 Régul. comptes exerc. préc. ESRN.

#### **09.41 Ecoles enfantines et primaires**

En page 43, on mentionne une amélioration de la contribution des communes aux écoles enfantines et primaires. Il s'agit en fait d'un rattrapage de l'année 2004 !

##### 09.41.317.93 Camps et journées de sport

Ce compte au solde de 59'827.40 francs, alors que le budget ne prévoyait qu'une somme de 21'000 francs, est à considérer au regard du compte 436.04 Remboursement camps ayant un solde de 36'248.85 francs. Il s'agit là en fait des contributions des parents au financement des camps.

##### 09.41.318.39 Charges courantes

La notable différence entre les comptes et le budget a été provoquée par une décision du Service de l'urbanisme sans qu'elle ait été motivée.

#### **09.42 Service médical**

##### 09.42.462.02 Part. aux frais Service médical

Le canton a cessé de subventionner la médecine scolaire. Par conséquent, le prix coûtant par élève a passé de 114 à 128 francs. De plus, de nouveaux locaux aux Acacias provoquent des imputations internes plus élevées (compte 390.39). Selon une convention, l'ESRN se doit de régler la somme mais elle en conteste le montant. Des discussions sont en cours pour évaluer les prestations et ainsi établir le coût par élève.

#### **09.43 Clinique dentaire**

L'orthodontiste prenant prochainement sa retraite, il ne fut malheureusement pas possible de lui trouver un remplaçant. Face à cette situation, il est clair que peu à peu l'orthodontie au sein de la Clinique dentaire va disparaître, seul les traitements en cours seront encore pris en charge.

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Urbanisme, Transports et Affaires culturelles)

La sous-commission financière III, composée de MM. Jean-Charles Authier, Sébastien Bourquin (rapporteur) et Richard Tiépo (excusé), s'est réunie le 15 mars 2007 en présence de Mme Valérie Garbani, directrice des services concernés, pour examiner les comptes 2006. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Pascal Solioz, chef des constructions, Stéphane Thiébaud, chef du service de l'aménagement urbain, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Rémy Zinder, délégué au développement durable et à la mobilité, Mme Marianne de Reynier Nevsky, responsable de l'Atelier des musées, Mmes Renée Knecht, administratrice et Caroline Junier, conservatrice du département des arts appliqués du Musée d'art et d'histoire (MAH), MM. Christophe Dufour, conservateur du Musée d'histoire naturelle (MHN), Marc-Olivier Gonseth, conservateur du Musée d'ethnographie (MEN) et Patrice Neuenschwander, délégué culturel.

### **06. Urbanisme**

#### **Considérations générales**

L'excédent de charges de la section dépasse de 1.1 million de francs le montant inscrit au budget. En faisant abstraction du « secondaire 2 », cet écart important (29.9%) s'explique par une hausse des charges de 761'000 francs ainsi qu'une baisse des recettes de 338'000 francs. Les explications données dans le rapport de gestion étant pour le moins lacunaires, il a fallu un bon quart d'heure aux commissaires pour détailler et comprendre le dépassement. Les explications par nature de charges figurent page 296, par groupe de charges pages 298-299 et détaillées par rubrique pages 636 à 639. La hausse des charges s'explique ainsi par les pertes sur débiteurs inscrites au compte 06.11.330.03 pour 350'000 francs, le recours aux articles 153 détaillés en page 299 pour 217'000 francs, l'augmentation des charges d'énergie non compensées par des forfaits de chauffage insuffisants pour environ 97'000 francs au groupe 06.11 ainsi que des amortissements en hausse aux groupes 06.11, 06.21 et 06.44.

La baisse des recettes est due avant tout à une diminution des loyers

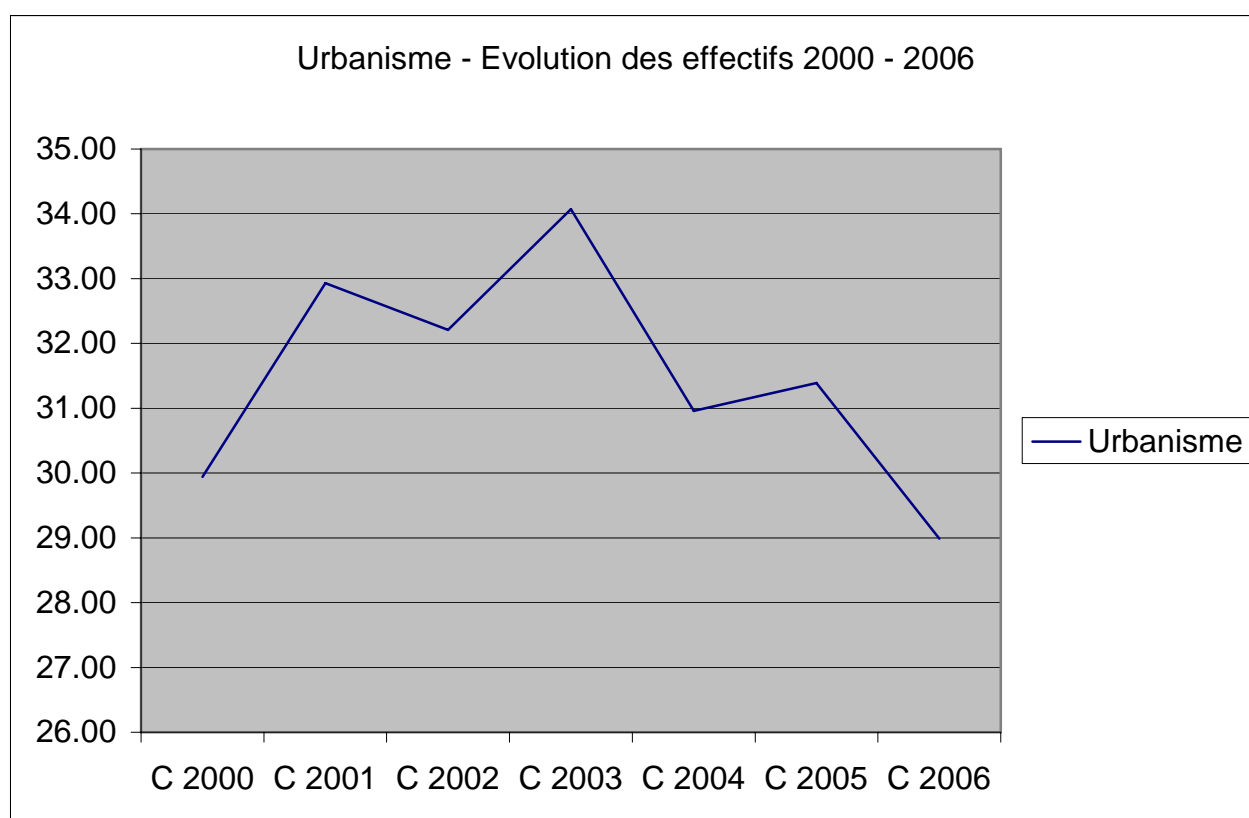
encaissés aux groupes 06.11, 06.12 et 06.21.

Contrairement aux chiffres mentionnés en page 295 du rapport de gestion, les investissements pour le patrimoine financier se sont montés à 1.6 millions, les dépenses d'investissements liées à l'ancien hôpital des Cadolles étant finalement attribuées aux comptes de bilan.

### Charges de personnel (comptes 30)

Les charges de personnel, comprenant également la contribution de 2% restituée en 2007, sont inférieures de 78'000 francs par rapport au budget. La section a vu baisser son effectif moyen de 2,95 postes par rapport au budget 2006. Cette baisse, due à une application rigoureuse du délai de carence, n'est que temporaire puisque trois postes à temps partiel seront repourvus début 2007, les effectifs remontant alors à 29,99 postes. En définitive, la diminution d'effectifs pour la section de l'urbanisme se montera à 1,95 poste en 2007 par rapport au budget 2006. Ceci s'explique par la suppression totale du poste de chef peintre (encore à 25 % en 2006) remplacé par l'engagement d'un apprenti, par la diminution du poste d'employé comptable (- 0,2 poste), la diminution des postes de concierges (- 1,3 poste), la suppression du poste de documentaliste (- 0,4 poste), la mutation du poste d'architecte des parcs et promenades à l'aménagement urbains (+ 0,6 poste), la suppression des postes d'heures supplémentaires (- 0,4 poste).

En 2006, la baisse momentanée de l'effectif a entraîné une surcharge de travail pour les autres collaborateurs se traduisant par l'accomplissement de 231,75 heures supplémentaires.



06.01.309.02, 06.02.309.02, 06.51.309.02 Formation continue

Les dépenses relatives à la formation continue se montent à 3'839 francs et sont en forte baisse par rapport aux comptes 2005 (15'350 francs) et conformes au budget (4'000 francs). Les absences cumulées pour le compte de la formation continue se montent à environ 33 jours.

06.01.318.20 Mandat pour la comptabilité de la gérance des bâtiments

Pour la troisième année consécutive, la gérance des bâtiments a fait appel à un mandat pour tenir sa comptabilité. Le recours à cette ressource externe a nécessité une nouvelle fois l'application de l'article 153 du règlement général de la commune. Les commissaires relèvent qu'il s'agit là d'une utilisation abusive (puisque répétée) dudit article. La direction de l'urbanisme admet que cette dépense aurait dû être budgétée puisqu'elle était clairement prévisible. Les commissaires souhaitent que la situation soit normalisée à l'avenir.

06.01.49 Imputations internes

Le libellé du compte 490.08 (OII Urba06/Police feu 07) appelle une traduction en français. Il s'agirait de prestations des peintres imputées aux immeubles de l'urbanisme.

06.02.438.01 Prestations d'investissements

Les 15'202 francs comptabilisés représentent les apports externes couvrant les charges de personnel des stagiaires pour le compte du délégué au développement durable.

06.11.330.03 Pertes sur débiteurs

Le détail des pertes sur débiteurs est expliqué en page 637. La Ville a bon espoir de récupérer une partie des pertes, notamment en ce qui concerne la Barbouille, le Pressing du Château et le CAN.

06.11.39 Imputations internes

Le dépassement s'expliquerait par un budget sous-estimé. Par rapport à 2005, les intérêts passifs ont été scindés en deux. Dans le compte 23, on trouve les intérêts passifs proprement dits. Dans le compte 00 sont comptabilisées d'autres charges, comme par exemple les prestations des peintres déjà mentionnées plus haut. Le libellé du compte 00 devrait être modifié.

**Appartements subventionnés HLM et LCAP (p. 311)**

Un commissaire a souhaité connaître les subventions accordées par la Ville en faveur des personnes bénéficiant d'une réduction de loyer en vertu de la LCAP. Ces comptes se trouvent pour la plupart au Service des finances.

Les charges totales pour la Ville sont de 338'031.65 francs et les revenus de 211'603.50 francs.

Sur demande d'un commissaire, la section de l'urbanisme a fourni une liste détaillée de tous les objets immobiliers faisant partie du patrimoine financier et administratif. A titre d'information, nous en sélectionnons les établissements publics locataires de la Ville.

***Etablissements publics du patrimoine financier***

- Restaurant Hôtel du Marché
- Café du Concert
- CAN - Chauffage compris
- Bains des Dames
- Le Bouchon
- Restaurant Le Paprika
- Restaurant l'Interlope
- Restaurant Pinte de Pierre-à-Bot

***Etablissements publics du patrimoine administratif***

- Hôtel DuPeyrou
- La Rotonde
- Restaurant des Halles

Les commissaires s'étonnent que la Rotonde et le Restaurant des Halles fassent partie du patrimoine administratif et demandent que démarche soit fait auprès du service des communes pour qu'il revoie cette classification.

## Rendement des immeubles du patrimoine financier

Les groupes 06.11 et 06.12 affichent un résultat net cumulé de 17'000 francs tandis que le budget prévoyait un excédent de recettes de 954'000 francs. L'écart important s'explique par la baisse des loyers encaissés et la hausse des charges (chauffage notamment) et d'importantes pertes sur débiteurs. De manière générale, on peut noter une détérioration continue ces dernières années du rendement net des immeubles locatifs du patrimoine financier. Le rendement net, calculé avec le résultat net sur la valeur au bilan, se présente comme suit :

### Rendements bruts

#### *Immeubles locatifs patrimoine financier*

		2002	2003	2004	2005	2006
Revenus		3'720'006	4'491'152	4'478'152	4'404'929	4'493'633
Valeur au bilan	Immeuble	39'859'093	38'378'624	43'551'811	42'351'730	48'668'200
	Equipement	7'404'545	9'236'625	8'867'205	9'401'833	11'718'995
	Total	47'263'638	47'615'249	52'419'016	51'753'563	60'387'195
Rendement brut en %		<b>7.87%</b>	<b>9.43%</b>	<b>8.54%</b>	<b>8.51%</b>	<b>7.44%</b>

### Rendement net

Résultats		-1'049'464	369'675	233'780	347'312	-195'415
Rendement net en %		<b>-2.22%</b>	<b>0.78%</b>	<b>0.45%</b>	<b>0.67%</b>	<b>-0.32%</b>

### Rendement brut

#### *Immeubles HLM patrimoine financier*

		2002	2003	2004	2005	2006
Revenus		592'976	767'478	716'974	709'059	657'980
Valeur au bilan	Immeuble	4'310'023	4'310'023	4'310'023	5'616'755	5'683'100
	Equipement	508'447	527'149	468'936	440'532	413'473
	Total	4'818'470	4'837'172	4'778'959	6'057'287	6'096'573
Rendement brut en %		<b>12.31%</b>	<b>15.87%</b>	<b>15.00%</b>	<b>11.71%</b>	<b>10.79%</b>



**Rendement net**

Résultats	41'243	275'499	266'771	253'653	212'427
Rendement net en %	<b>0.86%</b>	<b>5.70%</b>	<b>5.58%</b>	<b>4.19%</b>	<b>3.48%</b>

La direction de l'urbanisme s'est dite consciente de ce fait. Elle explique la diminution du rendement du fait que certains travaux d'entretien avec plus-value n'ont pas été répercutés sur les loyers. A moyen terme, l'urbanisme cèdera certains objets à la caisse de pension de la Ville, d'autres à rendement insuffisants seront vendus.

**Arriérés et contentieux (p. 312 - compte de bilan)**

Malgré l'introduction d'une nouvelle procédure appliquée depuis septembre 2006, les arriérés de loyers sont en hausse de 197'120 francs (+ 12%), alors que l'arriéré total comptabilise 1 million 846,793 francs. Le détail des arriérés de loyers des locataires commerciaux sera fourni à titre d'information à la commission financière. Pour des raisons évidentes de confidentialité, il n'est pas possible de l'intégrer au rapport.

En ce qui concerne le Café du théâtre, la directrice de l'urbanisme informe les commissaires de la procédure en vue de relouer l'établissement suite à la faillite du dernier tenancier. La Ville a reçu 22 offres spontanées pour la reprise de l'établissement. Toutes les personnes intéressées sont auditionnées avant que la direction retienne les candidats remplissant les critères (garanties financières, sérieux, concept, connaissances) pour la reprise du Café du théâtre.

**06.36 W.C. publics et édicules**

Le compte nettoyage et désinfection (318.61) est dépassé de 48'000 francs. Interrogé par un commissaire, le responsable de service doit admettre que ce dépassement était prévisible puisque outre le contrat de nettoyage passé avec une société spécialisée se montant à 270'000 francs, il y a toujours des frais de nettoyage liés aux manifestations qui sont imputés à ce compte. Or, le montant budgété s'élève à 270'000 francs. Les commissaires demandent par conséquent que l'on en tienne compte lors du budget 2008. Le contrat de nettoyage sera remis au concours cette année.

**06.44.318.01 Démolition des structures du ballon captif**

La démolition des structures du ballon captif, aux frais de la Ville, a coûté 68'784 francs. Il y a peu d'espoir de récupérer tout ou partie de ces

dépenses.

### **Investissements du patrimoine financier** (p. 307 / 674)

Les comptes relatifs à la réhabilitation des Bains des Dames de l'Évole ne sont pas encore bouclés attendu que les entreprises n'ont pas encore remis leurs factures définitives, en dépit de demandes en ce sens. Une rampe permettant l'accès facilité aux personnes à mobilité réduite sera finalement aménagée d'ici l'ouverture de la saison 2007. D'ores et déjà on sait que le crédit sera dépassé. Les commissaires s'étonnent que le Conseil général n'ait pas été saisi d'une demande de crédit complémentaire. La direction de l'urbanisme reconnaît que la procédure n'a pas été formellement respectée dans ce dossier. Elle promet que le Conseil communal informera prochainement le Conseil général ou la commission financière de façon circonstanciée. Toutefois, les subventions liées à la réhabilitation ne pourront être touchées que lorsque les comptes seront bouclés.

Par ailleurs, la sous-commission apprend que les locataires des Bains des Dames sont très satisfaits de la première année. Le ski nautique a enregistré plus de membres. Cette année, la terrasse sur l'eau sera élargie pour accorder la même surface aux deux locataires. Un permis de construire a été requis. Le Conseil communal a d'ores et déjà débloqué un crédit de construction de 48'000 francs à cet effet.

En ce qui concerne les investissements effectués pour le compte des Caves du Palais par 153'299,10 (page 674), les commissaires demandent la nature de ces dépenses. Il s'agit des travaux de sécurisation de la toiture et de la réfection des façades sud et ouest effectués de juin à novembre 2004.

### **Amortissements du patrimoine administratif** (p. 660)

Les amortissements dépassent le montant inscrit au budget alors que les investissements sont inférieurs de plus d'un million. La différence d'amortissement s'explique par l'amortissement supplémentaire des bâtiments du secondaire 2.

### **Site internet « Développement durable »** (p. 329)

Le site, conçu par le délégué au développement durable et Agenda 21, devra être mis en ligne d'ici l'été 2007.

## 10. Affaires culturelles

### 10.01.365.99 Subventions extraordinaires

La répartition des subventions sur les différents domaines culturels tels détaillées en pages 461 ss n'est pas déterminée à l'avance par enveloppes par la direction des affaires culturelles mais en fonction des demandes adressées à celle-ci. Chaque année, les affaires culturelles reçoivent des demandes de subvention de l'ordre de 600'000 à 700'000 francs. Avec une dotation de 260'000 francs, il est impossible de satisfaire toutes les demandes. Néanmoins, le délégué aux affaires culturelles estime qu'environ 90% des demandes sont retenues pour une subvention. Une aide de la Ville, même partielle par rapport à la demande initiale, permet souvent de toucher d'autres subventions cantonales ou de la Loterie romande. Très peu d'acteurs culturels renoncent par ailleurs à leur spectacle en cas de budget insuffisant. C'est la passion et non l'argent qui les anime!

La répartition des subventions pourra changer dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, voulue par la Direction des affaires culturelles. La musique classique et le cinéma par exemple pourraient être exclusivement du ressort du canton.

La subvention au titre des activités 2006 de la Case à chocs (9'290 francs) a été utilisée pour réparer du matériel défectueux et acquérir des micros. L'association du NIFF a touché une subvention de 10'000 francs pour étudier la reprise de l'exploitation de la Case à chocs.

### **10.10 Atelier des musées**

Les produits provenant des inscriptions aux ateliers et des visites guidées dépassent les estimations budgétaires. Selon la responsable, les ateliers ont très bien marché, il a même fallu refuser du monde.

En revanche, la recherche d'apports externes s'est soldée (pour l'instant) par un échec. Depuis que l'atelier des musées existe, une seule contribution externe (Loterie romande) a pu être obtenue. Le nombre de participants (6 à 12 par atelier) serait trop faible pour que des sponsors puissent s'y intéresser. Fort de ce constat, l'atelier des musées a renoncé à investir des ressources pour trouver des sponsors.

231 enfants (participation multiple incluse) ont participé à des ateliers organisés durant les vacances scolaires. Les commissaires souhaitent savoir pour le prochain rapport de gestion combien d'enfants sont

réellement touchés par l'atelier des musées. Interpellée à ce sujet, la responsable de l'atelier estime, sans avoir mené une étude, que les tarifs appliqués (10 francs de l'heure) excluent les enfants des classes sociales défavorisées. Un commissaire suggère l'étude de tarifs différenciés en fonction du revenu des parents ainsi qu'un effort de communication en vue de toucher le plus grand nombre d'enfants. Actuellement, l'information des ateliers circule dans les musées, dans les bibliothèques et par envoi aux personnes ayant manifesté un intérêt. Les commissaires relèvent que ces canaux d'information ne sont justement pas propices pour toucher les classes sociales défavorisées. Ils recommandent par conséquent une collaboration plus étroite avec les écoles et le service des sports, éditeur d'un magazine tous ménages s'adressant au même public cible.

### **10.31 Musée d'art et d'histoire**

Une prestigieuse monnaie d'or frappée en 1694 par la Principauté, évoquée dans le rapport de gestion en page 478, n'a pu être acquise faute de moyens financiers. Estimée à 30'000 francs, elle a été adjugée à 46'000 francs. Pour effectuer une telle acquisition, d'importance cantonale, les conservateurs font appel au Fonds de rapatriement du patrimoine neuchâtelois et à des privés. Or, ni les uns ni les autres ne sont entrés en matière eu égard à la situation financière difficile de l'époque. Dès lors, la Ville aurait dû, si elle le voulait, dépenser presque 57'000 francs (TVA et commission comprises) pour l'acquérir. Or, l'enveloppe pour l'achat d'objets de collections (pour tous les trois musées confondus) s'élève à 50'000 francs.

### **10.61 Musée d'histoire naturelle**

Interpellé par le nombre conséquent de personnel temporaire (équivalent de 5,1 postes), un commissaire a voulu s'assurer que la Ville ne profite pas d'une main d'œuvre bon marché qui serait indispensable au bon fonctionnement du muséum. Dans le détail, les civilistes coûtent environ 1000 francs par mois, les stagiaires au maximum 400 francs par mois. Les personnes placées par l'Office du travail ne coûtent rien au musée. Les civilistes sont très précieux, or on ne peut parler d'une quelconque exploitation du musée puisque leur salaire est complété par les APG. En ce qui concerne les stagiaires, il s'agit de stages en cours de formation nécessaires à l'obtention d'un titre. Enfin, les chômeurs en fin de droit nécessitent souvent un encadrement et soutien importants ce qui fait dire au conservateur qu'ils apportent autant au musée que celui-ci leur apporte.

En conclusion, on peut noter que la Ville ne fait pas recours à des jeunes en fin de formation en les engageant en premier emploi sous forme de stage peu rémunéré.

#### 10.61.317.01 Déplacements

Les collaborateurs recourent dans la mesure du possible aux cartes journalières (AG-flexi) de l'administration pour leurs déplacements professionnels. Or, ces cartes sont souvent épuisées. Mobility n'est pas utilisé par le personnel du muséum. En ce qui concerne les détenteurs privés d'un abonnement général, la pratique actuelle ne prévoit pas de remboursement des frais de déplacement. Les commissaires estiment que ces employés devraient toucher le prix du billet demi-tarif et au maximum l'équivalent du montant d'une carte journalière au titre de remboursement de frais professionnels. La direction des affaires culturelles s'est montrée ouverte à cette proposition.

#### **10.71 Musée d'ethnographie**

Deux collaborateurs du personnel technique ont effectué 180 heures supplémentaires qui faute de possibilité de compensation ont été payées et le salaire supplémentaire du scénographe est pris sur le même poste, ce qui explique l'excédent de charges de 16'878 francs.

#### **Amortissements de la section des affaires culturelles (p. 665)**

Contrairement à ce qui apparaît, les amortissements ne dépassent pas les estimations budgétaires car, en page 665, sous solde à amortir, il faut lire 916'300 francs au lieu de 381'659 francs.

#### **Synergies entre les trois musées**

A la lecture des organigrammes des trois musées, un commissaire note la présence de photographes à temps partiel au MEN et au MAH. Il se demande s'il était opportun de regrouper cette fonction entre les trois musées et de former ainsi un pool de compétences. La directrice des affaires culturelles rapporte qu'une réflexion est en cours pour regrouper plusieurs fonctions existantes dans deux ou trois musées à la fois. Il s'agit des fonctions de photographe, graphiste et scénographe.

#### **Analyse des coûts et apports externes des expositions temporaires**

A la demande des commissaires exprimée lors de l'examen des comptes 2005, les conservateurs du MAH et du MHN fournissent des informations

détaillées sur les charges et recettes des expositions temporaires.

Il en ressort que le MAH finance une partie des expositions temporaires par le recours au sponsoring (Loterie romande, banques, canton, autres communes, fondations privées). Ces apports externes peuvent représenter dans le meilleur des cas jusqu'à 60% des coûts d'une exposition.

Le MHN recourt également au sponsoring pour ses expositions temporaires. La location de celles-ci à des musées à l'étranger ou dans d'autres régions de Suisse rapporte toutefois davantage. Le conservateur estime que la location participe pour deux tiers aux apports externes. A titre d'exemple, l'exposition *Mouches* a coûté 300'000 francs. Sa location à l'étranger rapporte entre 50'000 et 90'000 francs. Sur les années 2001 à 2007, les apports externes du MHN se sont élevés en moyenne annuelle à 57'000 francs ce qui a permis de respecter l'enveloppe annuelle accordée par la Ville. L'originalité des expositions temporaires du muséum contribue à l'exportation de celles-ci à l'étranger et participe au financement des créations propres. En revanche, il faut noter que la gestion des locations des expositions est très lourde pour l'équipe du muséum et que d'après le conservateur on a atteint les limites du possible. Pour cette raison d'ailleurs, il a été décidé de ne pas réutiliser l'exposition *Poules* qui par conséquent a été démontée, aussi faute de place de stockage. Le conservateur est d'avis qu'une organisation indépendante du musée serait plus favorable pour exploiter au maximum les expositions temporaires du muséum.

Vu la nature des apports externes et le manque de dons de mécènes, les commissaires suggèrent aux conservateurs d'approcher aussi des particuliers fortunés du canton afin de les intéresser à s'associer à leurs créations avec une contribution financière ou la mise à disposition d'une œuvre qu'ils possèdent à titre privé.

## **14. Transports**

### **Considérations générales**

Le dépassement de l'excédent de charges de 181'569 francs s'explique par l'ouverture de la ligne 11 et un manque à gagner dû au report de l'application du plan de mobilité professionnelle pour l'administration communale.

#### 14.02.317.24 Abonnements généraux AG-flexi pour l'administration

Ces abonnements coûtent à première vue légèrement plus à la Ville qu'ils rapportent. En considérant toutefois l'économie induite par le recours du train au lieu d'une voiture privée ou de service, le délégué à la mobilité estime l'économie pour la Ville à quelque 50'000 francs. A ce propos, il serait intéressant d'étudier la possibilité d'utiliser le programme de réservation Gelore développé par le CEG.

#### 14.02.364.07 Promotion Onde verte

Il faut noter la bonne estimation des subventions pour la promotion Onde verte dont les modalités ont fortement changé avec la suppression de l'envoi des bons de réduction. Les bénéficiaires de la promotion ont dû remplir un questionnaire. Les résultats de cette enquête, attendus pour cette année, seront présentés soit dans le rapport de gestion et des comptes 2007, soit dans les commentaires accompagnant le budget 2008.

#### 14.02.427.04 Plan de mobilité professionnelle

Le Conseil général sera prochainement saisi d'un rapport d'information pour valider le plan. Ce dossier a pris une année de retard. La tarification des places de stationnement, en fonction de leur emplacement, était plus complexe que prévue.

#### **Prolongement des funiculaires (p. 622)**

L'étude mentionnée dans le rapport de gestion conclut que le prolongement des funiculaires est envisageable à long terme. Les coûts estimés sont de 28 millions pour la partie La Coudre – Monruz (variante viaduc; 40 millions variante souterraine) et de 65 millions pour la partie Le Plan – Pierre-à-Bot.

#### **Plan directeur de la mobilité douce (p. 622)**

Le Conseil général sera saisi d'un rapport à l'appui d'une demande de crédit à l'horizon fin 2007, début 2008.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

(Travaux publics, Sports)

La Sous-commission financière IV, composée de MM. Steven Bill (rapporteur), François Konrad et Raymond Maridor, s'est réunie le 16 mars 2007 pour l'examen de la gestion et des comptes de l'exercice 2006, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Jacques Giuntoli, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades ; MM. Etienne Dagon, chef du Service des sports et Jean-Pierre Jaquet, gestionnaire.

### **05. Travaux publics**

Après avoir intégré les 2 % de restitution sur les salaires, les comptes des travaux publics s'avèrent conformes au budget. La différence avec le budget se monte à seulement 10'883 fr. 49, sur un total de charges qui atteint 35 millions de francs environ. Cette faible différence démontre les importants efforts fournis par cette section. On note l'amélioration d'environ 1 million de francs par rapport à l'exercice 2005.

Donnant suite à une question d'un commissaire, il est précisé que les montants alloués pour l'entretien du patrimoine bâti et des routes ne sont toujours pas suffisants pour en assurer un entretien optimal. Des outils de gestion ont été mis en oeuvre et permettent d'avoir une vue d'ensemble des voies publiques. Les murs, ouvrages particuliers, enrochements, falaises naturelles, ne sont pas analysés avec suffisance. Sans d'importants crédits dans ce domaine, de mauvaises surprises ne sont pas exclues.

Des contrats cadres ont été conclus dans le domaine des communications téléphoniques permettant une importante diminution des coûts dans ce domaine.

#### **05.26 Fun'ambule**

Pour la dernière fois en 2006, le Fun'ambule figure dans les comptes des travaux publics. Dès 2007, il sera intégré au pot commun des transports publics, d'où un allègement des charges pour la Ville d'environ 400'000 francs.



05.26.312.11 Energie électrique

Un nouveau système permet de récupérer l'énergie restituée par le funiculaire, énergie réinjectée dans le réseau, d'où une diminution de ce poste.

05.26.314.51 Prestations, matériel, fournit.

A la veille du transfert du Fun'ambule au pot commun, une supervision plus intensive a été effectuée.

**05.31 Station d'épuration, eaux & réseau**

Les recettes ont légèrement augmenté, bien qu'elles soient inférieures au montant budgété. Cette différence est due à une baisse de la consommation, baisse partiellement compensée par une hausse de la taxe d'épuration.

Le projet de raccordement des communes de Valangin, Boudevilliers, Coffrane et les Geneveys-sur-Coffrane à la STEP est bien avancé. Ce raccordement permettrait des économies pour lesdites communes et ne poserait aucun problème pour la STEP, laquelle possède la capacité d'intégrer une augmentation du nombre d'utilisateurs.

05.31.312.11 Energie et éclairage

Diminution due à une optimisation de la consommation et de la gestion. La STEP atteint une autonomie moyenne en énergie électrique de 70 %.

05.31.313.99 Autres marchandises consommées

Augmentation du poste car des travaux ont été effectués pour des tiers – recettes dans le 443.53.

**05.63 Voirie**

Concernant la taxe au sac, la balle est actuellement dans le camp du Conseil d'Etat, lequel consultera les communes à ce sujet. La Ville de Neuchâtel est favorable à cette taxe. Des études sont actuellement menées afin de déterminer quelle sera la meilleure solution pour intégrer ce nouveau système à l'utilisation des conteneurs enterrés. Plusieurs paramètres doivent être pris en compte et étudiés. Des visites ont été effectuées dans des communes des cantons voisins appliquant la taxe au sac, afin de voir ce qui se fait et les problèmes rencontrés par lesdites

communes.

La Ville mène une politique d'agglomération en matière de gestion des déchets. De nombreuses collaborations sont menées avec les communes alentours, notamment avec la nouvelle déchetterie de l'Entre-deux-lacs. L'étude pour cette déchetterie a d'ailleurs été effectuée par le bureau d'étude des travaux publics. Des contacts réguliers ont lieu avec les communes voisines afin de trouver des synergies et éviter des doublons.

05.63.314.06 Travaux de tiers

Recettes dans 435.02 et 438.01.

05.63.315.07 Entretien et frais véhicules

Nouveau compte, budget dans les comptes 313.12 et 313.99.

**05.64 Déchets incinérables**

05.64.330.03 Perte sur débiteurs

Explosion du nombre de pertes sur débiteurs pour la taxe déchets. Les montants récupérés après rappel ou procédure de poursuite sont imputés dans le 421.03.

## **13. Sports**

La météo de l'année 2006 n'a pas aidé le Service des sports. En effet, le mois d'août catastrophique a eu pour effet de diminuer les recettes de la piscine du Nid-du-Crô et d'en augmenter les frais de chauffage. L'excédent de charge de la section qui a atteint 542'287 fr. 14 s'en est ressenti.

Point positif, le nombre de participants aux différentes activités organisées par le Service des sports a continué à croître pour arriver à un total de 18'000 participants (+ 6 %). Un bémol, la fréquentation des écoles du sport pour adultes, a diminué de 53 %. Cette baisse n'est pas expliquée et une analyse est en cours.

L'année 2006 a été très chargée pour ce service. En plus des activités courantes, il a fallu mettre en place la nouvelle structure pour la gestion du complexe de La Maladière. Les perspectives sont réjouissantes. En effet, la collaboration entre les différents locataires du stade est

excellente, de plus, l'intérêt de la population pour le stade est bien présent. De nombreuses demandes de réservations sont déjà parvenues au Service des sports.

Le point d'orgue de l'année a été l'ouverture du centre commercial de La Maladière en octobre 2006.

Dans cette section également les coûts de communication ont pu être diminués grâce à des contrats cadres

### **13.71 Service administratif des sports**

#### 17.71.362.02 Synd. Inter. Patin., rest. taxe

La taxe sur les spectacles pour la patinoire transite par le Service des sports et est comptabilisée en charge sur le 362.02 et en recettes sur le 406.05.

### **13.76 Cité Joie**

La baisse des revenus est due à une diminution de la fréquentation durant l'été.

### **13.78 Complexe de La Maladière**

L'excédent de charges est de 157'065 fr. 64 alors que le budget en prévoyait 226'220 francs. Cette différence positive s'explique de la manière suivante.

Du fait de la cantonalisation du CPLN, qui s'occupe de gérer les comptes du Complexe sportif de La Maladière (ci-après CSM), la présentation comptable a changé. En effet, les anciens ordres d'imputations internes entre la Ville et le CPLN se sont transformés en charges facturées figurant désormais au groupe 78.31.

Les frais financiers pour la construction de la Halle de sport de la Riveraine figurant auparavant à Jeunesse et Intégration, soit :

- 164'625 francs 13.78.331.01 Amortissements d'équipements ;
- 228'589 francs 13.72.390.23 Finances intérêts passifs,

seront refacturés au CSM.

Enfin, comme par le passé, tous les frais d'exploitation sont regroupés par le CSM qui s'occupe de faire le décompte pour tous les utilisateurs (CPLN, Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont, Université, Service des sports) selon le nombre d'heures d'utilisation.

## **13.82      Stade de La Maladière**

### 13.82.318.02      Frais d'études

Frais d'étude pour déterminer les incidences au niveau TVA de la mise en exploitation du stade.

## **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Police, Police du feu, Services industriels)

La Sous-commission financière V, composée de MM. Didier Rochat, Bernard Junod et Frédéric Guyot (rapporteur), s'est réunie le mercredi 14 mars 2007, en présence de M. Antoine Grandjean, conseiller communal, pour examiner la gestion et les comptes 2006. Ont également assisté à cette séance : Mme Nadia Bavaud, adjointe de direction de la Police, MM. Jean-Louis Francey, Commandant du corps de police, Jean-Pierre Habegger, Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, et M. Bertrand Cottier, Contrôle des habitants, Alain Gorgerat, chef de l'Etat civil, et Mme Ginette Escarré, responsable du cimetière. MM. Pascal Olivier Thiébaud, directeur commercial et financier, Charles-André Grossenbacher, directeur technique, aux Services industriels.

## **07. Police**

**Partie introductive - appréciation du Conseil Communal (Ci-après CC) sur les résultats financiers. Il résulte une petite amélioration du résultat de 78'000 francs par rapport au budget 2006, dont les principaux facteurs sont :**

- BSM en diminution de 240'000 francs,
- Une diminution des effectifs de 4 postes

- Une augmentation des recettes dues aux amendes de 190'000 francs de plus (introduction des nouveaux radars)

Il y a aussi des éléments qui ont péjoré les comptes par rapport au budget.

- Augmentation des charges de personnel, pour les motifs déjà évoqués lors de la séance de commission financière du 13.03.2007 (délai de carence budgétisé, mais partiellement réalisé, notamment à la police du feu.).
- Il y a aussi le manque de recettes dû à la non application du plan de stationnement 3.

La police a aussi été marquée par le concept de police 2006.

### **Détails**

Les points ci-dessous découlent des différentes questions et remarques des commissaires.

#### **07.01 Service administratif**

##### **BSM :**

Comment a-t-on réussi à diminuer ce poste de 15'000 francs, malgré une hausse de la facture de téléphone ?

L'adjointe à la direction de police indique qu'ils ont été diminués en raison de la baisse des frais juridiques, liée à la diminution des cas traités.

#### **07.11 Etat civil**

##### **07.11.318.45 Infostar**

Un commissaire parle d'un saut financier assez lourd. Cette différence résulte d'une facture de la Confédération envoyée au canton, car il était prévu que les cantons répartissent le paiement sur 3 ans avec refacturation aux communes. Au début, la confédération n'avait pas prévu de facturer des intérêts. Puis elle s'est ravisée. Au vu du changement de point de vue de la Confédération (facturation d'un intérêt), le canton a décidé de payer le tout en 1 fois au lieu de 3 fois. La même logique a touché les comptes.

Selon l'officier d'état civil, le PACS n'a pas induit de surcharge de travail. En effet, sa portée est cantonale. L'Etat civil de la Ville ne s'occupe que du partenariat enregistré. Le PACS n'a de valeur que cantonale et n'influence en rien l'Etat civil. Les démarches PACS doivent se faire devant le notaire. Le PACS existait avant le partenariat enregistré qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Pour rappel, le partenariat enregistré a été introduit pour pallier à l'interdiction du mariage entre personnes du même sexe.

Par contre, il y a eu surcharge de travail due à la nouvelle réorganisation des décisions administratives et judiciaires. En effet, suite à cette réorganisation, les décisions sont réparties sur la base du lieu où sont prises les décisions du Juge. Comme la majeure partie des décisions dans le canton se prend dans la Ville de Neuchâtel, ceci explique cela.

La fermeture de maternité dans le canton a également provoqué une augmentation des naissances à l'hôpital de Neuchâtel et donc de déclarations de naissances à l'Etat civil.

Comme déjà dit lors du budget 2007, le CC avait pris contact avec Hauterive et Cressier pour régionaliser l'Etat civil. Les deux autres arrondissements ne sont pas intéressés, malgré des critères qualitatifs de la Confédération qui risquent de les pénaliser.

Pour les comptes 2006, le CC relève qu'à Neuchâtel, le coût de l'état civil par habitant est plus cher que celui des deux autres arrondissements. Ce surcoût est lié, entre autre, à sa position régionale (maternité et décisions judiciaires).

## **07.51 Cimetière**

Un commissaire demande des détails au sujet des actes de vandalisme :

Le CC indique que ces actes se composent d'arrachage de fleurs, de destruction de bougies, de dépôts de bouteilles suspendues dans les arbres, et du lift handicapés endommagé. A cause de ces actes, le lift ne permet plus aux handicapés de se rendre aux WC. Heureusement, à ce jour, il n'y a pas eu de profanations de tombes. Ces faits se déroulent surtout pendant les vacances scolaires et le week-end.

Le lift a été remplacé momentanément (quelques mois) par une chenillette, déplacée par la suite, aux Bains des dames. Il apparaît que la chenillette n'est pas une bonne solution à long terme, en raison de l'humidité qui rend cette solution dangereuse et inadaptée.

Des mesures, en collaboration étroite avec la police de proximité, ont été prises, notamment installation de l'éclairage de l'accueil. Depuis cette mesure, les actes de vandalisme ont sensiblement diminués bien qu'ils se soient déplacés en direction de la chapelle. La solution de fermer le cimetière n'est pas envisageable car on peut passer par-dessus le mur sans problème.

Mais le CC indique que les mesures prises ont été les bonnes et qu'elles sont adaptées à la situation.

## **Détails**

### **07.51.331.01 Equipements**

Les amortissements sont dus aux soucis techniques du four crématoire, réparé, dans le cadre d'une demande de crédit. Le four est vétuste et pose des problèmes de fiabilité.

## **07.31 Corps de police**

### **07.31.30 Charges de personnel**

Diminution de 3 postes environ sur l'année 2006.

## **BSM**

En préambule, un commissaire remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du rapport, qui a fortement évolué et qui rend encore plus visible les actions de la police.

Un commissaire souligne le bien-fondé des mesures utiles qui ont été prises par la Ville, dans le domaine de la police notamment. En effet, on a évité de plus en plus les tracasseries pour les usagers en leur évitant de devoir se déplacer pour obtenir des renseignements ou des prestations (taxes chiens, carte bleue, etc...) tout comme pour les parcomètres. Il relève que les mesures prises actuellement vont dans le bon sens. Idem pour les réorganisations au sein de la police qui sont une bonne chose.

Un commissaire demande si des solutions sont prévues pour faciliter la problématique de la monnaie pour les usagers et aussi le traitement de la monnaie des parcomètres pour la police et les employés communaux (temps, frais de gestion, etc..).

Le CC indique que : le dossier Police 2006 est un chambardement pour la police de la ville de Neuchâtel. Concrètement : une seule police secours, unifiée. Appel au 117 à la CET, et cette centrale engage une patrouille de la PCN, mixte, ou de la Police locale.

Dans le cadre de ce concept, la ville doit mettre à disposition des collaborateurs dédiés prioritairement à la police secours. Ces patrouilles ont la possibilité d'avoir, entre les interventions, des missions intercalaires qui permettent d'exécuter aussi d'autres tâches (rentabilité).

Il se peut donc que la police de la Ville doive se déplacer hors de la ville ou encore hors du canton pour remplir sa mission.

La ville est encore en phase d'apprentissage, dans ce processus de Police 2006, jusqu'à la fin de 2007. Après, il ne devrait plus y avoir besoin de patrouilles mixtes.

Il y a aussi le guichet unique de la police. Un gain notable par rapport aux plaintes (efficacité) par comparaison à l'ancienne situation. Cinq personnes de la PL sont chargées du traitement des plaintes.

Mise en place de la police de proximité, renforcement brigade urbaine et police de quartier, sont également des points importants dans les travaux effectués par la police en 2006.

Lorsque les missions vont au-delà de la mission de la police, le policier est maintenant formé et capable de faire le lien entre la fin de la mission dite "police" et le service communal concerné. Les gens mis sur ces postes sont des gens d'expérience (ancien chef de brigade). Le bilan personnel de ces fonctionnaires de police est très positif.

Dans le cadre de la formation, celle-ci est unifiée. La formation se déroule à Colombier (CFPCN).

Police unique : c'est trop tôt pour tirer des conclusions définitives notamment par l'expérience de La Chaux-de-Fonds. Pour le moment, le système en place à Neuchâtel n'est pas forcément mieux ou moins bien que celui mis en place à La Chaux-de-Fonds. Il en est de même sur l'aspect financier. Il est trop tôt pour en tirer des grandes tendances.

Au sujet des diminutions des accidents sur l'autoroute, le CC indique que cette tendance est la même que celle observée sur un plan cantonal. La Ville n'a pas d'influence sur les accidents de l'autoroute. Par contre, le CC indique que chaque accident de la circulation est analysé avec les partenaires pour avoir les informations et en tirer les enseignements, et



partant, participer à la diminution des accidents futurs en ville.

Parcomètres : la ville est en train de changer de système de paiement pour les horodateurs. Ceux qui sont attendus pour le 3<sup>ème</sup> plan de stationnement accepteront le système Cash.

Pour certains parkings de longue durée, comme les Jeunes-Rives, la possibilité de payer avec de la monnaie restera, mais les paiements par carte et en temps réel seront installés. L'automobiliste payera le temps de parcage effectivement utilisé, mais au terme de son stationnement. Cette façon de faire fera diminuer le stress des usagers qui n'auront plus le soucis de la monnaie et du temps utilisé. Cet avantage n'est possible que sur certaines zones où l'on peut très clairement délimiter une entrée et une sortie.

Le CC et le commandant indiquent que le système de paiement plastique peut aussi engendrer une augmentation des coûts de gestion et de perception de la somme payée. Cette tendance est liée surtout au nombre de moyens de paiements.

Actuellement la Ville étudie plusieurs variantes possibles. Il n'y a pas de choix encore fixé. Ces variantes se déclinent sous la forme du paiement par : Natel, horodateur personnel dans chaque voiture, carte de crédit, etc...

Le CC informe la sous-commission que l'on ne fera jamais l'économie de la monnaie, ne serait-ce que pour les visiteurs d'ici et d'ailleurs.

### **Détails**

Les points ci-dessous découlent des différentes questions et remarques des commissaires.

### **BSM**

#### 07.31.311.02 Achat de véhicules

Voitures hybrides : les frais sont plus bas que le budget. Pourquoi ?

A ce jour le CC est très content de cette expérience. Les véhicules répondent aux besoins de ce service. Mais ces besoins ne sont peut-être pas forcément les mêmes pour toutes les polices de Suisse. Il faut donc, pour le moment relativiser cette solution à des missions urbaines.

Ces véhicules sont fiables et la consommation moyenne a été divisée par 2, par rapport aux véhicules Opel de l'époque. Avec 30 chauffeurs

différents, on arrive à une moyenne de 6 litres aux 100 kilomètres. Sur les grandes distances cette consommation passe à 5,2 litres. A ce jour, 4 mois d'utilisation par véhicule, chaque véhicule totalise 20'000 km.

La voiture est plus chère à l'achat qu'un véhicule conventionnel. Il faut compter 40'000 francs la voiture, plus l'équipement standard (la boîte noire du véhicule, la rampe de feux et l'équipement du coffre, surcoût de 7'000 francs), soit un total d'environ de 50'000 francs.

C'est clair qu'il y a eu une négociation commerciale de départ. Mais le prêt du véhicule, pour un salon d'Exposition ou une photo, n'a pas fait l'objet d'un accord ou d'une compensation financière. Le directeur et le Commandant répètent très clairement que Toyota ne "sponsorise" pas la Ville.

Selon le Commandant, si le plan financier est respecté, sur 5 ans, la ville fera des économies. La Prius sera donc changée tous les 5 ans.

Autre bienfait de cette innovation : les collaborateurs ont aussi changé de comportement de conduite. La mutation est apparue chez les collaborateurs, petit à petit, au fur et à mesure de l'utilisation de ces véhicules.

#### 07.31.312.11    Energie éclairage

Provient de l'électricité facturée par les SI aux marchands ambulants (facturations des marchés 2005, récupérées sur 2006).

#### 07.31.319.73    Education et sécurité routière

Avant la SGA ne facturait pas l'affichage pour les campagnes liées à la prévention. Le système a été changé par la SGA à cause de la TVA. Mais l'exercice est blanc pour la ville. (V 427.77 pour les revenus).

#### 07.31.406.02    Taxe sur les spectacles

L'organisateur du concert de Johnny Hallyday a payé une taxe sur les spectacles, pour l'utilisation du domaine public, sur les prestations des différents services (TP, SI, Police et sanitaire) et la perte de rendement du Parking des Jeunes-Rives.

La taxe n'a pas été une taxe pleine pour ce spectacle (négociée par le CC). Mais il a payé la totalité des frais engagés par la Ville. Cette dernière est très largement bénéficiaire dans l'affaire.

Le CC indique aux commissaires que l'organisateur potentiel d'un spectacle ou concert, établit un coût total de tout ce qu'il devra payer. Après comparaison, il prendra l'offre qui lui conviendra le mieux. C'est ainsi que les spectacles ont beaucoup baissé à Lausanne qui taxe très fortement les spectacles.

07.31.427.73 Taxe d'utilisation du domaine public

Augmentation due à la venue de Johnny Hallyday.

07.31.427.80 Taxe zones bleues et piétonne

Baisse due à la non entrée en matière du plan de stationnement.

07.31.439.25 Taxe objets trouvés

Taxe sur les objets trouvés pas encore en fonction totalement en 2006 et réadaptation des tarifs par le CC qui les a revu à la baisse, par rapport à la situation initiale.

## **07.41 Ports**

Une augmentation des taxes des places d'amarrage était survenue en 2004.

Le système a été équilibré, en 2006, notamment par la rentabilisation de surfaces qui ne l'étaient pas jusque là. Révision de convention d'utilisation pour des utilisateurs spécifiques.

07.41.434.74 Taxe d'utilisation des ports

Recettes augmentées suite aux négociations pour la partie du couvert du Nid-du-Crô. Le Club Nautique de Neuchâtel a donc été approché et ses tarifs de location revus à la hausse. Aussi pour différents utilisateurs au Vieux port.

Extension aussi aux Jeunes-Rives de places louées à l'année (devant l'Hôtel Beaulac) et des places à terre au Nid-du-Crô.

## 08. Police du feu

### **Partie introductive - appréciation du Conseil Communal (Ci-après CC) sur les résultats financiers.**

Le résultat de la police du feu est détérioré de 400'000 francs par rapport au budget 2006 et aux comptes 2005.

Par rapport au budget + 300'000 francs liés au personnel (pas de mouvement de personnel, donc pas de possibilité de mettre en œuvre le délai de carence).

Dans les comptes 2006, il y a eu diminution du dédommagement des collectivités publiques : moins 340'000 francs. Pourquoi cette baisse apparaît en moins dans les recettes des comptes 2006 ? Parce que nous avons un décalage lorsque la Ville fait le décompte avec les autres communes à qui nous fournissons des prestations. Et comme il y a un décalage dans le temps, les communes paient sur cette année 2006 le résultat d'une année précédente, d'exploitation. Et comme l'année précédente d'exploitation, nous avons fait un bon résultat (diminution des dépenses etc...), les communes, pour l'année 2006, payent moins que l'année précédente.

Il y a aussi l'amortissement du COP (Centre opératoire protégé), amortissement unique, lié uniquement à la Ville de Neuchâtel sur décision du canton.

Diminution des BSM (200'000 francs) pour tenter de pallier à ces deux premiers soucis, comme des recettes supplémentaires, activités des services de 347'237.60.

Questions générales d'un commissaire : Tél. 118 + 144. Quel est le point de la situation ? Le CC indique que le dossier est pendant auprès Conseil d'Etat. La ville de Neuchâtel, n'est pas satisfaite des prestations fournies par la CET (Centrale d'engagement de transmission de la Police cantonale) pour le 144 et le 118.

La CET ne fait que prendre les appels pour le 118 et le 144, de façon synthétique, avec forcément, une perte de qualité au passage.

Ce système a plus d'inconvénients que d'avantage. On perd du temps et des informations.

Le délai entre la PCN (Police cantonale neuchâteloise) et le moment où on donne l'information au SIS est de 1 à 17 minutes. La moyenne est

donc de 4 minutes.

Puis il y a la problématique de la transmission de l'information (exemple de la Grand Rue : Peseux ou Neuchâtel ? etc...).

Il y a aussi la problématique du lien direct avec la victime. Pas de possibilité de suivi de l'évolution de la victime car le standardiste n'a pas de lien avec la victime et l'intervenant ne peut pas avoir des informations relatives à son état, en temps réel.

Il y a trop d'énormités qui se passent dans ce fonctionnement avec la CET. De nombreux exemples, sont énoncés par le commandant du SIS. Il en ressort très clairement que le système actuel fait courir des risques inconsidérés aux victimes ou bénéficiaires de l'aide des secours. Cette situation est connue du Conseil d'Etat qui a été informé à plusieurs reprises par le CC de la Ville de Neuchâtel.

La proposition de la Ville de reprendre la centrale d'alarme du 144 et du 118 est donc toujours en discussion. Elle permettrait à terme et après reconnaissance d'être financée partiellement par SantéSuisse. L'offre de la Ville de Neuchâtel s'avère meilleur marché qu'une adaptation de la CET. L'affaire suit son cours.

## **Détails**

Les points ci-dessous découlent des différentes questions et remarques des commissaires.

### **08.03 S.I.S. FEU**

#### **BSM feu**

##### **08.03.313.53 Carburants**

Le montant correspond à l'essence qui est revendue par le SIS aux ambulances, à la police, à la police du port, etc...

Le SIS et le sanitaire paient toutes les taxes sur le carburant, au contraire de l'armée.

Avec la nouvelle caserne de la Maladière, les différents services iront directement se fournir auprès d'un fournisseur privé. Il n'y a pas eu d'investissement pour une station service communale au SIS de la Maladière.

Au sujet du gaz, le SIS possède un seul véhicule fonctionnant avec ce carburant.

#### 08.03.434.73 Interventions

Sur un plan cantonal, toutes les interventions ne sont pas facturées.

Les 200'000 francs se ventilent de la façon suivante :

L'intervention pour la Coop (fuite de gaz) : 30'000 francs.

Usine dans le haut de la ville de Neuchâtel : 20'000 francs.

Le solde = petites inondations

Divers

#### 08.03.452.03 Convention centre de secours

Idem que la problématique de la facturation de l'année passée (V. Partie introductive)

### **08.21 Protection civile**

Actuellement, 9 communes sont partenaires de la PCi. Un Fonds cantonal alimenté par CHF 15.-/habitant couvre les frais communs. Restent à la charge des communes, les coûts liés à leurs propres abris de PCi. Les mesures d'économie ont permis à la Ville de fermer provisoirement des abris inutilisés, mais cela s'est effectué dans les limites de la légalité en la matière.

Cette réforme a fait gagner 300'000 francs à la Ville, par rapport à ce qu'elle payait l'année passée. La réorganisation fait que la ville a économisé 2 postes fixes. La nouvelle loi et le regroupement avec le SIS font que la PCi coûte sensiblement moins chère à la ville.

#### 08.21.332.01 Amortissement COP

C'est une salle d'opération au sous-sol de l'hôpital Pourtalès, qui était à l'origine géré par la PCi. Puis, il est passé sous le giron sanitaire. La confédération ayant accepté de financer un nouveau COPRR (centre opératoire protégé de renfort romand), l'ancien a été détruit avec l'ancien hôpital Pourtalès. Un nouveau a été construit.

Le nouveau COP est du ressort du canton et n'apparaîtra plus dans nos comptes.

Suite à la destruction de l'ancien COP, lors de la démolition de l'hôpital Pourtalès, le canton a décidé que c'était à la Ville de Neuchâtel de finir d'assumer l'ancien COP et de l'amortir, d'où un alourdissement des comptes de la police du feu, pour cette année 2006.

### **08.11 SSPI (anc. SHPF)**

Nouvelle appellation de ce service, service qui a déménagé à La Maladière.

Le contrôle des denrées alimentaires a été repris à 100 % par le canton.

### **BSM**

Augmentation de ce poste, dû aux déplacements dans le terrain, notamment pour la Régie Fédérale des Alcools. Le SSPI fait effectivement tout le Val-de-Travers pour cette régie. Ces hausses se retrouvent aussi dans les revenus sous 08.11.460.84. pour cette prestation.

Il y a aussi un souci avec un particulier qui prend son jardin pour une décharge publique, sous le couvert de sa propension à tout prendre pour de l'art.

## **11. Services industriels**

**Partie introductive – appréciation du Conseil (ci-après CC) sur les résultats financiers.**

### **Electricité - gaz**

Les résultats des SI sont légèrement meilleurs que le budget (+ 75'000 francs). En réalité, la situation est proche des comptes 2005.

On doit encore tenir compte de la réserve attribuée pour fluctuation du prix de l'énergie (hausse du prix de l'énergie) de 500'000 francs qui grèvent les comptes 2006, en plus de la réserve pour les énergies renouvelable de 110'000 francs.

Pour les consommateurs, une diminution du prix de vente de l'électricité de 3 à 5 %, selon le prix de vente et des clients, est intervenue en 2006. Cette diminution intégrale des prix de revient de l'électricité a été répercutée aux clients.

La projection 2007 est totalement différente. Le fournisseur (Groupe e) a annoncé une hausse de l'électricité de 17 % (sur nos achats qui se montent à 20 millions). Le groupe e ne devrait toutefois pas augmenter le prix final pour 2007. Par contre, à terme, la ville ne sait pas si elle va pouvoir continuer de maintenir le prix actuel pour ses clients.

Autres raisons pour expliquer les résultats des SI : l'augmentation du prix du gaz et l'augmentation des parts de marchés dans le secteur de la vente du gaz (plus de clients).

La diminution de nos productions propres d'électricité a eu comme conséquence une augmentation de nos achats pour compenser cette diminution. Cette compensation en approvisionnement a des incidences sur le poste achat d'énergie. La réduction de la production est liée aux différentes rénovations de nos installations.

En 2006, les SI ont tenté de renforcer la stabilisation des approvisionnements. Un contrat avec Saiod a été conclu. Ce contrat prévoit aussi une indexation plafonnée du prix de l'électricité, contrairement au marché. Ce contrat a du être, en partie, négocié avec le Groupe e.

## **Eau**

Dans le domaine de l'eau, la Ville est arrivée à un équilibre, malgré un recul des ventes de 6 %. Ce résultat est dû aux économies d'exploitation et à la nouvelle structure tarifaire. Celle-ci se rapproche d'ailleurs un peu plus de la structure des coûts.

## **Mesures d'économies**

Les mesures structurelles annoncées ont été effectuées. Elles se déclinent par : un rythme de facturation qui a induit une économie de 250'000 francs et 100'000 francs de frais conciergerie, ainsi que la réduction de trois postes.

## **Questions sur la partie générale SI**

Un commissaire pose la question de savoir si l'on a vraiment tout fait en matière d'économies, sachant que dans les services généralement bénéficiaires, on est moins regardant.

Le CC répond que sous la législature précédente on a connu une forte réorganisation. Avant, les SI étaient organisés par fluide (service de



l'électricité, service de l'eau avec de nombreuses redondances, etc....). La situation actuelle a été modifiée. Maintenant on travaille par corps de métier (électricité, gaz, etc...). Les doublons ont été éliminés.

Le pas suivant en matière d'économies potentielles n'est possible qu'en agrandissant la taille, afin de bénéficier des économies d'échelles. Le projet SIRUN devrait répondre à cet aspect, mais pas seulement sur les économies strictement financières.

## **SIRUN**

Le directeur des SI profite de tenir informés les commissaires de l'avancement des préparatifs en vue de la fusion de SIM SA (Montagnes neuchâteloises) et des SI de la Ville de Neuchâtel dans SIRUN. Les discussions avancent bien et les cadres des SI ont fortement participé à l'élaboration et à l'analyse du projet. Le CC pourrait soumettre au CG un rapport d'ici le mois de juin 2007. Mais avant de le faire, ce n'est pas moins de nombreux organes qui seront consultés (commissions, sous-commission, etc..).

1. Un commissaire demande à quoi correspond le poste « Vandalisme » de la page 508.

Ce poste est composé de :

150 lampes de chantiers volées sur la voie publique,

Différents Tags sur les portes de stations techniques,

Déprédation de lampes publiques, etc..

2. Un commissaire demande des explications sur le "Cracking"

La technique consiste à introduire un tuyau plus petit (neuf) dans l'existant (ancien) et on le fait rentrer en forçant. Cela fait exploser la conduite ancienne et la nouvelle prend sa place. Cette technique ne peut pas être utilisée partout et sur n'importe quel tuyau. Selon le directeur des SI cette technique est moins onéreuse que la technique des fouilles habituelles.

3. Un commissaire demande des explications au sujet du prix de l'électricité d'Hauterive ? Quel est le bilan et résultat de cette acquisition par la Ville ?

Le CC indique que contrairement à la Ville de Neuchâtel, Hauterive n'a pas bénéficié de la baisse du prix de l'électricité de l'année passée. Les

résultats 2006 sont dans les attentes de la direction des Si dans ce dossier. Toutefois, comme dans tous les dossiers de ce genre, il y a eu des mauvaises surprises structurelles, liées à des détails de conceptions de réseau (compteurs heures creuses/pleines inversées, etc...), mais dans la globalité, ce dossier est une affaire qui roule. Financièrement l'exercice est légèrement bénéficiaire.

4. Un commissaire demande des explications au sujet de la constitution et du fonctionnement de la réserve "Energie renouvelable".

Le CC rappelle le concept qui se résume ainsi : baisse de 0,5 cts au kwh pour les consommateurs compensé par introduction d'une taxe de 0.5 cts au kwh.

Exemple : page 669 :

Production d'électricité Combe Garot : dépenses 485'756.31. Recettes = 113'815.25 francs (taxe énergies renouvelables).

Ce compte avec 113'815.25 francs est une charge mise ensuite au bilan.

On va diminuer le passif de la réserve du bilan par une diminution des investissements dus à cette taxe. La somme est donc automatiquement utilisée pour diminuer en quelque sorte les investissements dans ce domaine.

5. Un commissaire évoque le cas de Boudry, suite à la discussion sur SIRUN. Il apparaîtrait que la commune de Boudry soit opposée à toute fusion. Elle vendrait aussi son électricité moins chère à ses clients que la Ville de Neuchâtel.

Le CC indique que le prix de vente de l'électricité par Boudry est très certainement un prix politique et un choix politique. La structure des SI de Boudry est aussi très différente. Les SI de Boudry gèrent peut-être 5'000 clients. Les frais fixes engendrés par cette entité le resteront, mais ne pourront pas influencer le prix de l'électricité qui lui sera imposé par le marché. A très court terme, ce genre de raisonnement amènera son cortège de problèmes, notamment concernant la problématique de la taille critique des entités (gros clients) face aux fournisseurs et/ou gros distributeurs.

6. Un commissaire demande ce qui se fait en matière d'économie d'énergie ?

Le CC indique que l'augmentation de la consommation à Neuchâtel est

un petit peu en dessous de la moyenne nationale. Mais la raison n'est pas due à la seule boulimie supposée des ménages. Il y a une logique et arithmétique qui explique simplement cette hausse : augmentation du domaine bâti, augmentation du nombre d'entreprises (Maladière, Kyphon, Crêt-Taconnet, la gare, l'école cantonale à la gare, etc...) donc augmentation de la demande, et augmentation de la consommation.

Il ressort de cette constatation que la maîtrise de la consommation est tout simplement impossible. Si cette tendance se vérifie de façon modeste, voire très modeste sous nos latitudes, il en est tout autre dans les pays émergents etc..

7. Un commissaire demande à quoi en est le projet de l'éolienne de Chaumont ?

Le CC a rencontré M. Fernand Cuhe. Suite à cette rencontre, il a été décidé de ne pas lancer les travaux avant la décision définitive du Tribunal administratif au sujet du projet Crêt-Meuron.

Par contre, le CC a lancé, à l'interne des services concernés, les procédures d'autorisations de construire, afin de gagner du temps. Elles devraient donc être prêtes lorsque la décision administrative sera rendue. Le CC indique que le Conseil d'Etat soutient le projet et que sa volonté est claire dans ce dossier.

Le CC rajoute que la situation globale du pays, en matière d'électricité, favorise de plus en plus le projet du genre de Chaumont.

### **Détails**

Les points ci-dessous découlent des différentes questions et remarques des commissaires.

#### **11.01.330.03 Pertes sur débiteurs**

Le nouveau système de facturation a induit des plus grosses factures, en raison de la fréquence moindre. On économise des frais de gestion, mais on a pris un risque plus important, lié au montant des factures plus grosses, donc moins payables facilement. Mais vu la récente arrivée du système, la situation qui ressort des comptes 2006, ne donne pas le recul nécessaire, pour indiquer clairement une tendance définitive ou pas à ce sujet. De plus, les pertes sur débiteurs ne concernent généralement pas l'année concernée, mais datent souvent de plus longtemps.

Par contre, les pertes sur débiteurs, concernent de façon récurrente, un

certain type de consommateurs, comme les restaurateurs et certains établissements publics.

Une étude à l'interne des SI fait son chemin actuellement, afin de pallier à ce problème. La solution proposée par un commissaire (caution ou pré paiement) est effectivement étudiée par les SI.

#### 11.01.382.10 Fonds de réserve

Un commissaire demande pourquoi le CC n'a pas injecté 1'000'000 francs au lieu de 500'000 francs vu que les explications du CC démontrent que ce montant de 500'000 francs est très largement insuffisant pour pallier aux variations du prix de l'énergie.

La réponse est que le CC a décidé de ce montant, de façon consensuelle, vis-à-vis des choix politiques relatifs au budget (fortune, etc...).

## Conclusions

Les membres de la Commission financière tiennent à remercier le Conseil communal et les collaborateurs de la Ville pour les efforts consentis afin de contenir les charges.

Les rapports des sous-commissions, ainsi que le rapport de la Commission financière relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2006 ont été adoptés à l'unanimité.

Le projet d'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2006 a été accepté par huit commissaires, avec une abstention.

En conclusion, la Commission financière vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2006, ainsi que l'arrêté y relatif.

Neuchâtel, le 29 mars 2007

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

Le rapporteur,

Jean-Charles Authier

François Konrad

Projet

**Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2006**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t é :

**Article premier.**- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2006, à savoir :

a) Le compte de fonctionnement :	Fr.
Total des charges	322'228'806.26
Total des revenus	<u>325'302'215.54</u>
Excédent de revenus	<u>3'073'409.28</u>
b) Le compte des investissements :	Fr.
Total des dépenses	30'692'355.69
Total des recettes	<u>5'130'096.54</u>
Investissements nets	25'562'259.15
./. Amortissements	<u>22'216'565.05</u>
Solde reporté au bilan	<u>3'345'694.10</u>

**Art. 2.**- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2006 est approuvée.